



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 18 mai 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 11 mai 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Manuel Pottier, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Christophe Couic, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Stéphane Guillevin, Yvette Bouguen,

Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon  
Gildas Le Bozec a donné pouvoir à Pascale Douineau  
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cécile Peltier  
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac  
Serge Nilly. a donné pouvoir à Stéphane Guillevin

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Cindy Le Hen

## 2. ACQUISITION DE L'IMMEUBLE 5, PLACE HERVO

### Exposé :

Afin de redynamiser le commerce de la basse-ville, particulièrement dans le secteur des halles, la Ville souhaite acquérir l'immeuble cadastré section AR n° 328 située au 5, place Hervo pour une superficie de 136 m<sup>2</sup> ainsi que des droits indivis dans les parcelles cadastrées section AR n° 327 pour 17 m<sup>2</sup>, propriété des consorts BAILLY.

Il est projeté de rénover le commerce situé en rez-de-chaussée.

France Domaine a estimé ce bien à 140 000 €. Les Consorts BAILLY ont, par courrier en date du 30 mars 2016, accepté cette vente au montant de 145 000 €

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de :

- donner son accord pour l'acquisition par la Ville de cette propriété au prix de 145 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte établi par Me GRALL, notaire à Guiscriff.

Avis favorable des commissions politique de la ville environnement/eau et lutte contre les inondations en date du 26 avril 2016

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 12 mai 2016

**Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité**



Pour expédition conforme  
Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ